



Compromis de vente immobilier

Par Will

Bonjour.

J'ai signé un compromis le 4 mai.

Avec un délai de deux mois pour fournir les documents de banque pour valider l'emprunt.

Entre temps, je m'aperçois que le voisin a construit un mur collé derrière ma maison et qui part de l'angle de ma maison pour rejoindre le pignon de sa maison. Donc perte de vue et situé côté ouest donc moins de soleil en soirée sur une partie de mon terrain.

Je n'ai pas été prévenu de cette construction lors de la signature.

Que puis je faire svp ?

De plus, dans les clauses exclusives, il y a un indiqué que j'ai un taux d'emprunt maximum noté sur le compromis il y a 2 mois et maintenant les taux de crédit sont plus élevés donc je dépasse le 0,630%.

Puis je faire valider cette clause et me retirer de cette vente svp ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement

Par ESP

Bonjour

Si la clause relative au prêt est suffisamment précise, vous pouvez effectivement la faire jouer si vous disposez d'attestations de refus dans les mêmes conditions.

Par Will

Bonjour.

Merci pour votre réponse.

Il y a exactement écrit en gras :

Conditions suspensives liées à l'obtention d'un crédit :

Taux d'intérêt maximal hors frais de dossier, d'assurance et de garanties :0,630%.

Ensuite j'ai fourni plusieurs simulations avec les taux minimums que les banques font actuellement.

Je dois demander à ces mêmes banques un document qui précise qu'elles ne peuvent pas me fournir se taux de 0,630%?

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement